



BULLETIN MUNICIPAL

Saint-Hippolyte

SEPTEMBRE 2022



Sommaire



2 Le mot du Maire - L'édito de la commission

3 à 11 Les comptes rendus du conseil municipal

11 à 12 Informations communales diverses

13 Restez connectés !

14 École "Les enfants du Marais"

15 JP AUDIER : la maquette est son royaume 2021

16 à 20 Du côté des associations

21 Tous en cuisine

22 Place aux jeux !!!



Informations utiles

Horaires de la Mairie :

Lundi, mercredi, jeudi, vendredi de 8h45 à 12h30

Mardi de 14h30 à 18h30

Horaires de la Poste :

Du lundi au vendredi de 8h45 à 12h45 / Samedi de 8h45 à 11h45

Permanences du Bus France Services (Halles) :

Les vendredis matin, sur rendez-vous - Tél. 06 02 59 50 07

Septembre 2022 : le 23

Octobre 2022 : les 7 et 21

Novembre 2022 : les 4 et 18

Décembre 2022 : les 2 et 16

Le mot du Maire



La rentrée, un moment privilégié pour envisager l'avenir de notre collectivité.

C'est avant tout la rentrée scolaire, évènement on ne peut plus important pour nos enfants et les familles de notre commune. Tout s'est bien passé, les 158 élèves ont retrouvé avec joie les copains et tout le personnel en charge de leur éducation et de leur confort.

Rentrée administrative, après cette période éprouvante pour tous, il est temps de se remettre au travail pour envisager la prochaine année civile, car il va falloir bien réfléchir pour faire face aux augmentations et aux restrictions qui sont inévitables compte tenu de la situation économique et géopolitique. Nous ferons l'essentiel pour que le fonctionnement de notre collectivité ne soit pas trop bouleversé et que notre situation reste stable malgré les contraintes ; il faudra être vigilant dans tous les domaines pour maintenir autant que possible cette stabilité.

Nous restons optimistes. Bonne fin d'année à tous.

Pierre CHEVILLON, Maire



L'édito de la commission

C'est la rentrée ! Les élèves et les parents ont repris leurs habitudes. Hippolyte nous dit « La période est troublée mais l'attrait de la nouveauté doit nous guider et nous aider à passer le cap ». Bonne idée Hippolyte !

D'où votre nouveau bulletin concocté par l'équipe, là pour vous amener les dernières nouvelles de la commune, pour partager avec vous les photos des évènements passés, vous informer des futures manifestations, vous faire profiter de recettes bien agréables, et partager avec nous la passion d'un maître dans l'art de la maquette.

Vous aussi, vous pouvez nous faire part de suggestions d'articles sur des personnes ou des sujets que vous voudriez voir mis en lumière*. Nous avons hâte de découvrir des idées originales, tout comme un élève peut s'impatienter de connaître son nouvel enseignant, d'apprendre des choses inconnues, comme un parent de faire connaissance d'une nouvelle équipe !

N'hésitons pas pour passer cette période de nous émerveiller aux nouveautés !
Bonne lecture.

**Ecrire à Mairie de Saint Hippolyte par courrier ou par email : mairie@hippolyte17.fr*

Hippolyte et l'équipe de rédaction

Dans un souci d'apporter l'information sans alourdir la lecture des comptes rendus du conseil municipal, ceux-ci ont été synthétisés mais sont consultables en Mairie dans leur intégralité.ou sur le site Internet : www.saint-hippolyte.fr

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 10 FEVRIER 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 30 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

CONVENTION D'ASSISTANCE FINANCIÈRE SUITE À REDRESSEMENT FISCAL DU SYNDICAT DÉPARTEMENTAL DE LA VOIRIE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal du contrôle fiscal exercé par la Direction Départementale des finances publiques (DDFIP) sur les exercices comptables 2016 et 2017 du Syndicat Départemental de la Voirie.

Suite à ce contrôle, la décision de la DDFIP a concerné les deux points suivants :

- Assujettissement du Syndicat de la Voirie au régime fiscal de la TVA à compter du 1er Janvier 2019.
- Rectification des exercices 2016 et 2017 du Syndicat de la Voirie, en identifiant de la TVA à l'intérieur du prix de vente des travaux régie et missions d'ingénierie facturés au cours des exercices rectifiés.

Monsieur le Maire présente la convention d'assistance financière proposée par le Syndicat de la Voirie. Cette convention expose :

- Le contexte,
- Les pièces concernées par le retour de FCTVA,
- Les factures initiales et les factures rectificatives,
- Les écritures qui seront réalisées par le Syndicat de la Voirie,
- Les écritures qui seront à réaliser par la Collectivité et qui lui permettront de recevoir du FCTVA supplémentaire,
- Les dernières écritures, après encaissement du FCTVA par la Collectivité qui permettront au Syndicat de la Voirie de recevoir une somme de la Commune à hauteur de la somme perçue au titre du FCTVA : ceci pour venir compenser, en partie, le montant de la rectification fiscale subie par le Syndicat de la Voirie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention d'assistance financière du Syndicat de la Voirie.

CONVENTION ENTRE LES COMMUNES DE LA VALLÉE, SAINT-HIPPOLYTE ET GRDF RELATIVE AU RACCORDEMENT D'UNE UNITÉ DE PRODUCTION DE BIOMÉTHANE SUR LA COMMUNE DE LA VALLÉE

Monsieur le Maire indique que la société AGRIVAL ENERGIES SAS développe un projet d'unité de production de biométhane sur la commune de La Vallée et souhaite injecter le biométhane ainsi produit dans le réseau de distribution de gaz.

Le réseau de distribution le plus proche permettant l'injection de biométhane est situé sur la commune de Saint-Hippolyte et a été concédé à GRDF par un traité de concession signé le 6 juillet 2009 pour une durée de 30 ans.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention ainsi que tous les actes rendus nécessaires à la réalisation de cette opération.

DONATION À LA COMMUNE D'UNE PARCELLE CADASTRÉE SECTION AB N°29

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que les conjoints Cornuault, propriétaires sur la commune de Saint-Hippolyte souhaitent donner, à titre gratuit, un terrain agricole boisé, non exploité, à la commune. Cette parcelle est cadastrée section AB n°29 d'une superficie totale de 14 a 65 ca, située au lieu-dit la Pierrière à Saint-Hippolyte.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'autoriser le maire à signer l'acte de donation correspondant ainsi que toutes les démarches relatives à cette donation.

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE. AVENANT 2 LOT 4

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°4 (électricité) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente à savoir travaux en plus-values :

- Création d'une ligne informatique,
- Installation de prise de courant supplémentaire dans la grande salle.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2, lot n°4, passé avec l'entreprise ECCS pour un montant de + 925,42 € HT.

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE. AVENANT 2 LOT 5

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°5 (chauffage ventilation climatisation) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente à savoir :

- Travaux en moins-values : suppression tranchée pour réseau de distribution chauffage et électricité pour un montant de – 3 833,40 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2, lot n°5, passé avec l'entreprise ALLEZ et Cie pour un montant de – 3 833,40 € HT.

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE. AVENANT 2 LOT 3

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°3 (menuiserie intérieure cloison plafond isolation) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente à savoir :

- Travaux en moins-values : suppression fourniture et pose de plafond hall d'entrée pour un montant de – 2 098,32 € HT.
- Travaux en plus-values : encoffrement en promat pour câble de panneau photovoltaïque, complément pour local CF1h avec porte d'accès et plafond pour un montant de + 3 578,24 € HT.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°2, lot n°3, passé avec l'entreprise CSI BATIMENT pour un montant de + 1 479,92 € HT.

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE DU SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL

Monsieur le Maire indique que par délibération n°2021-33, en date du 30 novembre 2021, que le conseil municipal avait décidé de se retirer du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) selon l'article L.5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Monsieur le Maire propose de confirmer la demande de retrait de la commune du SEJI, comme les années précédentes depuis 2016, à la date du 31 décembre 2022.

Après en avoir délibéré et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la procédure de retrait, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De confirmer la demande de retrait, délibérée en novembre 2021, de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal au 31 décembre 2022,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

- Commission Prévention des Risques :

Le plan communal de sauvegarde déclenché en cas de risques majeurs demande une organisation de terrain efficace et méthodique. Des responsables logistiques devaient être nommés pour permettre la validation par la Préfecture. Après lecture des missions associées à chaque tâche, les conseillers se sont répartis les postes.

- Commission Syndicat Enfance Jeunesse :

Monsieur D. DUBREUIL nous fait part des derniers éléments sur notre sortie programmée au 31 décembre 2022.

Demande de la préfecture au SEJI d'ajouter au dossier de retrait de notre commune, un document présentant l'impact financier, immobilier et RH. Reçu ce jour, corrigé, validé et expédié à la Trésorerie. Après validation la Préfecture se chargera de le transmettre à toutes les communes composant le SEJI pour vote définitif. A savoir que notre retrait n'entraîne pas de balance comptable avec le syndicat (donc pas de rétrocession financière).

- Commission Fêtes Loisirs et Sport :

Monsieur D. DUBREUIL nous fait un tour d'horizon des évènements à venir qui ont été aussi présentés en AG de l'Animation Hippolytaine :

- L'association Loisirs et Création signale sa dissolution.
- Fête de la Musique : en complément des groupes de musiciens habituels, un groupe de cuivre d'une quinzaine de musiciens et une chorale d'une vingtaine de personnes sont au programme.
- Chasse aux Œufs de Pâques : en partenariat avec l'APE une chasse aux œufs sera organisée le 12 avril 2022 le matin. Achats des chocolats récompensant les participants à la charge de la mairie.
- Mercredis du Jazz : La CARO a retenu le dossier de notre commune. Rendez-vous est donné le 17 août derrière l'Eglise. Logistique assurée par la CARO. Buffet et buvette possible organisés en indépendance par une ou plusieurs associations volontaires. Pour compléter la soirée un groupe musical de Jazz se produira bénévolement.
- Exposition de peintures : la commission a émis le souhait d'organiser une exposition de peintures. Un aménagement minimaliste et sans dommage est à envisager dans la salle des mariages (environ 700 €)
- Rencontre des élus et des associations : afin de créer des liens plus forts et plus formels, il est proposé courant mars de mettre en place une première réunion de concertation.

- Commission Communication :

Madame C. SIMONET signale la mise en ligne du nouveau site internet le 14 février 2022.

QUESTIONS DIVERSES

- Commission des Sports CARO : le projet de parcours d'orientation proposé par la commune n'a pas été retenu.

- Projet solaire citoyen Salle des Fêtes de Saint-Hippolyte : Monsieur le Maire fait état de la réunion organisée par DEMOSOL. Il remet à chaque conseiller un dossier explicitant le bien-fondé de ce placement éthique.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 15 MARS 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 10 février 2022 est adopté à l'unanimité.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 (COMMUNE)

Monsieur le Maire présente le compte administratif de la commune.

Ne prenant pas part au vote, monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021 et arrête ainsi les comptes :

Résultat de clôture de l'exercice Excédents :

• Investissement	400 329,62 €
• Fonctionnement	113 388,70 €
• Résultat global	513 718,32 €

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DE LA COMMUNE – ANNÉE 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et des recettes relative à l'exercice 2021 a été réalisée par le comptable de la Trésorerie de Rochefort et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au compte administratif de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du comptable de la Trésorerie de Rochefort pour l'exercice 2021 et dont les écritures sont conformes à celles du compte administratif pour le même exercice.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2021 LOTISSEMENT N°4

Monsieur le Maire présente le compte administratif du lotissement n°4.

Ne prenant pas part au vote, Monsieur le Maire quitte la séance.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote le Compte Administratif de l'exercice 2021.

Comptes rendus du conseil municipal

ADOPTION DU COMPTE DE GESTION DU BUDGET ANNEXE – LOTISSEMENT 4 ANNÉE 2021

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale que l'exécution des dépenses et recettes relative à l'exercice 2021 concernant le budget annexe lotissement n°4 a été réalisée par le comptable de la Trésorerie de Rochefort et que le compte de gestion établi par ce dernier est conforme au comptes administratifs de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte de gestion du comptable de la trésorerie du budget annexe Lotissement 4 pour l'exercice 2021.

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 (COMMUNE)

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif de la commune de l'exercice 2021 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021,

Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	83 388,70
- un excédent reporté de :	30 000,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	113 388,70
- un excédent d'investissement de :	400 329,62
- un déficit des restes à réaliser de :	377 650,00
Soit un excédent de financement de :	22 679,62

Décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021: EXCÉDENT	113 388,70
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	43 388,70
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	70 000,00
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	400 329,62

AFFECTATION DU RÉSULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2021 (LOTISSEMENT N°4)

Le conseil municipal, après avoir approuvé le Compte Administratif du budget annexe « Lotissement n°4 » de l'exercice 2021 :

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2021 :

DÉCIDE, à l'unanimité, d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2021 comme suit :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2021: EXCÉDENT	227 904,81
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	227 904,81
<hr/>	
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	374 024,86

RETRAIT DE LA COMMUNE DE SAINT-HIPPOLYTE DU SYNDICAT ENFANCE JEUNESSE INTERCOMMUNAL (SEJI)

Monsieur le Maire indique que par délibérations n°2021-33, en date du 30 novembre 2021 et n°2022-07 en date du 10 février 2022, le conseil municipal a décidé de se retirer du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal (SEJI) selon l'article L.5212-30 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). Il précise que lors du Comité Syndical du SEJI en date du 16 décembre 2021, l'assemblée délibérante a accepté le retrait de la commune de Saint-Hippolyte au 31 décembre 2022.

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une étude d'impact, suite à la demande de la Sous-Préfecture, a été réalisée par la commune et transmise au SEJI. Cette étude a été notifiée par le SEJI aux conseils municipaux des communes et de l'organe délibérant du SEJI appelés à rendre un avis ou une décision sur l'opération projetée.

Après en avoir délibéré et conformément au Code Général des Collectivités Territoriales prévoyant la procédure de retrait, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Valide l'étude d'impact concernant la sortie de la commune de Saint-Hippolyte,
- Confirme la demande de retrait, délibérée en novembre 2021 et en février 2022, de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal au 31 décembre 2022,
- Autorise le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE. AVENANT 3 LOT 3

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°3 (menuiserie intérieure cloison plafond isolation) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente à savoir :

- Travaux en plus-values : réalisation d'un lincoir.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant n°3, lot n°3, passé avec l'entreprise CSI BATIMENT pour un montant de + 193,53 € HT.

RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DE LA SALLE POLYVALENTE. AVENANT 3 LOT 4

Monsieur le Maire précise qu'il est nécessaire d'effectuer une modification des travaux prévus pour le lot n°4 (électricité) concernant la réhabilitation énergétique de la salle polyvalente à savoir travaux en plus-values : Eclairage des sanitaires.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, par 14 voix « Contre » :

- De ne pas accepter cet avenant en considérant que le sinistre subi par les sanitaires de la salle polyvalente n'est pas de la responsabilité de la commune et donc la municipalité n'a pas à prendre en charge cette incidence financière.

CONVENTION D'ÉTUDES ET TRAVAUX RELATIFS À L'AMÉNAGEMENT D'UNE CHICANE RUE DES GRANGES RD 123

Monsieur le Maire présente la convention, entre la commune de Saint-Hippolyte et le Département de la Charente-Maritime, concernant les études et travaux relatifs à l'aménagement d'une chicane, située rue des Granges, route départementale n°123 entre le PR 20+055 et le PR 20+085 afin d'améliorer la sécurité des usagers.

Cette convention régit les dispositions relatives à la participation financière de la commune. Ces travaux consistent à créer deux ilots en bordures, mettre en place la signalisation verticale rendant le sens Saint-Hippolyte - Trizay prioritaire.

Le département fera l'avance du montant total des études et des travaux évalués à 10 416,50 € HT et la commune s'engage à verser sa participation estimée à 4 166,60 € HT au département.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide, par 12 voix « Pour » et 2 « Abstentions » :

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention.

QUESTIONS DIVERSES

Remise aux élus du Procès-verbal de Synthèse portant sur le Plan Local d'Urbanisme et le Schéma Directeur des eaux pluviales : des discussions se sont engagées sur les différentes remarques émises par nos concitoyens et relevées par le commissaire enquêteur Mr TOUBHANS. La plupart relève d'une solution découlant de l'application des règlements d'urbanisme. Une remarque soulevée par de nombreux pétitionnaires concernant la mise en place d'un terrain familial a été prise en compte.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 AVRIL 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 15 mars 2022 est adopté à l'unanimité.

FIXATION DES TAUX COMMUNAUX DES TAXES FONCIÈRES POUR L'ANNÉE 2022

Monsieur le Maire précise qu'il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur les taux applicables aux bases d'imposition définies par la Direction des Services Fiscaux. A toutes fins utiles, il donne communication des taux appliqués en 2021, les bases d'imposition prévisionnelles pour 2022 sont en augmentation et demande la conduite qu'il y a lieu de tenir.

Monsieur le Maire propose de reconduire le taux de la taxe foncière sur les propriétés non bâties à 49,35 % et le taux de taxe foncière sur les propriétés bâties à 42,35%.

Après avoir examiné les différents documents, le conseil municipal décide, à l'unanimité :

- De ne pas majorer les taxes et décide d'appliquer pour l'année 2022 les taux suivants aux impôts directs locaux :

- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 42,35%,
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 49,35%.

SUBVENTIONS ANNÉE 2022

Considérant l'importance, pour la vie locale, de l'apport et du rôle des associations, Monsieur le Maire propose, d'attribuer une subvention de fonctionnement à différentes associations et organismes publics.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, par 12 voix « Pour » :

- De verser les subventions telles que figurant ci-dessous :

• CAP	650,00 €
• Asso.Communale de Chasse	350,00 €
• ADMR	300,00 €

Concernant la subvention de l'ADMR et ne prenant pas part au vote, Monsieur D. Pacaud quitte la séance.

- D'inscrire sur le budget 2022 les sommes suivantes sur l'article 6574 : 1 300,00 €.

Comptes rendus du conseil municipal

SUBVENTION ASA - ANNÉE 2022

Monsieur le Maire propose, d'attribuer une subvention de fonctionnement à l'Association Syndicale Autorisée des propriétaires de Saint-Hippolyte.

Après en avoir délibéré et ne prenant pas part au vote Monsieur D. Véchambre quitte la séance, le conseil municipal, décide, par 12 voix « Pour » :

- De verser la subvention telle que figurant ci-dessous :
 - ASA de Saint-Hippolyte 5 000,00 €
- D'inscrire sur le budget 2022 les sommes suivantes à l'article 65737 : 5 000,00 €.

VOTE DU BUDGET 2022 COMMUNE

Monsieur le Maire présente le budget 2022 de la commune, étudié par les membres du conseil municipal en séance de travail.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement	
Dépenses	: 436 553,32
Recettes	: 814 203,32
Fonctionnement	
Dépenses	: 999 153,00
Recettes	: 999 153,00
Pour rappel, total budget :	
Investissement	
Dépenses	: 814 203,32 (dont 377 650,00 de RAR)
Recettes	: 814 203,32 (dont 0,00 de RAR)
Fonctionnement	
Dépenses	: 999 153,00 (dont 0,00 de RAR)
Recettes	: 999 153,00 (dont 0,00 de RAR)

VOTE DU BUDGET 2022 LOTISSEMENT N°4

Monsieur le Maire présente le budget 2022 du lotissement n°4.

Le conseil municipal, à l'unanimité, vote les propositions nouvelles du Budget Primitif de l'exercice 2022 :

Investissement	
Dépenses	: 818 049,72
Recettes	: 818 049,72
Fonctionnement	
Dépenses	: 893 049,72
Recettes	: 893 049,72

CONVENTION DE SERVITUDES LIGNE ÉLECTRIQUE SOUTERRAINE

En vue d'installer une ligne électrique souterraine sur une longueur d'environ 3 mètres, ENEDIS sollicite l'autorisation d'occuper un emplacement d'une largeur de 1 mètre sur la parcelle AL n°105 située rue du Relais de poste sur la commune de Saint-Hippolyte.

Après avoir délibéré le conseil municipal à l'unanimité :

- Autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec ENEDIS et tout document concernant cette affaire.

QUESTIONS DIVERSES

- Dégradation de chaussée : Monsieur B. NOMINÉ nous fait part de dégradations importantes des chaussées en particulier sur la zone de la rue du Chevallierat. Madame D. SUIRE informe le conseil que des devis ont été demandés. Après étude et correction, l'étude a été approuvée.

- Concernant la rue des Robins une évaluation est prévue le 27 avril sur place.

- Panneaux de signalisation manquants : une estimation du coût de remplacement est en cours, sachant que les panneaux de village ne sont pas remplacés ; seules les indications de rue sont retenues.

- Travaux de la rue de la Maçonnerie : des petites modifications ont été demandées.

- Monsieur D. VECHAMBRE communique au conseil :
 - L'INRA opérera sur notre commune pour étude et prélèvera des échantillons de terre et des graines de Jussie. L'invasion de cette plante retient tout l'intérêt de cet organisme.
 - L'UNIMA de son côté mettra en place des capteurs et des indicateurs de niveau sur les fossés alimentés par le canal de l'Unima. La gestion de l'eau est un enjeu majeur et le contrôle de l'alimentation des fossés en est un aspect.
 - Grillage anti ragondins : sur les piquetages exécutés pour maintenir les berges des canaux, l'Unima prévoit d'installer des grillages qui peuvent être préjudiciable au roulage sur le bas-côté. Monsieur D. VECHAMBRE nous informera de l'évolution de cette technique complémentaire.

PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 20 JUIN 2022

Monsieur le Maire ouvre la séance.

Le procès-verbal du 5 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS DE LA CARO

Considérant que dans le cadre du programme national de redynamisation des villes moyennes (dispositif Action Cœur de Ville devenu Opération de

Revitalisation de Territoire), la Ville de Rochefort et la Communauté d'agglomération ont défini un programme de revitalisation du cœur de ville dont une des opérations majeures porte sur la reconversion du site de l'ancien hôpital Saint Charles.

- Considérant que le projet global sur le site de l'Hôpital Saint Charles comporte actuellement, la déconstruction d'une partie du site afin d'y développer :

- un pôle de formations supérieures avec un effectif cible de plus de 2 000 étudiants et orienté vers des formations autour de la santé et du bien-être (avec la création d'un pôle ISFI et IFAS notamment) ainsi que des formations en lien potentiellement avec les dynamiques territoriales (industrie, environnement, commerce, sanitaire et social, thermalisme ou d'autres thèmes en cours de développement...),
- un campus urbain (logements étudiants, restauration, espaces de vie étudiants, de convivialité et connectés) décliné autour d'une dynamique vie de cité,
- la réhabilitation par la SEMPAT de l'immeuble barre conservé pour y créer un pôle tertiaire, des logements et éventuellement un restaurant en toiture de bâtiment,
- la création de places de stationnement,
- l'aménagement de nouveaux espaces publics et la desserte du site en voiries et réseaux.

- Considérant par ailleurs, que l'État a lancé un dispositif « France services » pour créer un maillage de structure fixe ou itinérante sur le territoire national, Considérant que le CAP de Tonny-Charente et l'AAPIQ, structures porteuses de projets France Services ont obtenu la labellisation Maison France Services auprès de l'Etat pour les projets suivants :

- la Maison France Services du canton de Tonny-Charente, portée par le CAP centre social en collaboration avec la CARO et la commune de Tonny-Charente,
- le Bus France Services sur le territoire de l'Agglomération expérimenté à partir de 2018 porté par le CAP Centre Social de Tonny-Charente en collaboration avec la CARO qui a contractualisé un partenariat opérationnel,
- la Maison France Services sur le quartier du Petit Marseille portée par l'AAPIQ Centre Social en collaboration avec la commune de Rochefort et le CCAS de Rochefort.

- Considérant en outre, que par son importance en termes d'attractivité pour le territoire, le soutien au développement de la filière audiovisuelle est porté sur le territoire communautaire avec les actions suivantes :

- Participation à la création du bureau d'accueil de tournages départemental (BAT) et subvention au BAT,
- Mise à disposition des productions, pendant les périodes de tournage, des locaux (bureaux et lieux de stockage),
- Accompagnement financier des festivals et des projets associatifs locaux en lien avec l'audiovisuel et développement des actions de médiation en la matière,
- Promotion et préservation du patrimoine audiovisuel, en collaboration avec les équipements culturels partenaires.

- Considérant enfin, qu'il y a lieu d'ajuster la rédaction des statuts en matière de compétence Eau, assainissement et gestion des eaux pluviales pour tenir compte des évolutions législatives en la matière.

Le conseil municipal décide, par 10 voix « Pour », 1 « Abstention et 1 voix « Contre », de :

- D'approuver le projet des nouveaux statuts de la CARO, tels que présentés dans le document annexé à la présente délibération.

AVIS SUR LE PROJET DE SCOT RÉVISÉ DE LA CARO ARRÊTÉ EN CONSEIL COMMUNAUTAIRE LE 19 MAI 2022

L'évolution structurelle du territoire, la prise en compte de nombreux projets, les nouvelles ambitions politiques rendaient nécessaire la mise à jour de ce document cadre de la planification territoriale de la CARO.

Tout au long de la procédure de révision, le Schéma de Cohérence Territorial (SCoT) a fait l'objet d'une large concertation avec les élus, les acteurs et les partenaires du territoire.

Il est rappelé que le projet de SCoT révisé sera soumis à enquête publique avant son approbation par le Conseil Communautaire, prévue au premier trimestre 2023. Le Maire propose à l'assemblée délibérante :

- De formuler un avis favorable sur le projet de SCoT révisé de la CARO, arrêté le 19 mai 2022.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, par 9 voix « Pour » et 3 « Abstentions » donne un avis favorable au projet de SCoT révisé de la CARO.

Comptes rendus du conseil municipal

MODALITÉS DE PUBLICITÉ DES ACTES PRIS PAR LES COMMUNES DE MOINS DE 3 500 HABITANTS

Monsieur Le Maire rappelle au conseil municipal que les actes pris par les communes (délibérations, décisions et arrêtés) entrent en vigueur dès qu'ils sont publiés pour les actes règlementaires et notifiés aux personnes intéressées pour les actes individuels et, le cas échéant, après transmission au contrôle de légalité.

A compter du 1er juillet 2022, par principe, pour toutes les collectivités, la publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel sera assurée sous forme électronique, sur le site Internet de la collectivité. Les communes de moins de 3 500 habitants bénéficient cependant d'une dérogation.

Pour ce faire, elles peuvent choisir, par délibération, les modalités de publicité des actes de la commune :

- soit par affichage ;
- soit par publication sur papier ;
- soit par publication sous forme électronique.

Ce choix pourra être modifié ultérieurement, par une nouvelle délibération du conseil municipal.

Considérant la nécessité de maintenir une continuité dans les modalités de publicité des actes de la commune de Saint-Hippolyte afin d'une part, de faciliter l'accès à l'information de tous les administrés et d'autre part, de se donner le temps d'une réflexion globale sur l'accès dématérialisé de ces actes,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de choisir la modalité suivante de publicité des actes règlementaires et décisions ne présentant ni un caractère règlementaire ni un caractère individuel :

- Publicité par affichage (panneau officiel mairie).

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- D'adopter la proposition du maire qui sera appliquée à compter du 1er juillet 2022.

FONDS DE CONCOURS 2022 : DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION ROCHEFORT OcéAN

Monsieur le maire propose ainsi au conseil municipal de solliciter l'attribution d'un fonds de concours à la Communauté d'agglomération Rochefort Océan, correspondant au plafond maximum de 5 759 €, pour les travaux de réhabilitation énergétique de la salle polyvalente.

Après en avoir en délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Donne acte à Monsieur le maire de solliciter l'attribution d'un fonds de concours égal à 5 759 €.

Postes de dépenses/recettes	Montants HT
Isolation thermique par l'extérieur de la salle polyvalente par la Société Gadoud-Braud	60 000,00 €
Total des dépenses HT	60 000,00 €
Subvention Etat	25 800,00 €
Réserve Parlementaire	0,00 €
Subvention Région	0,00 €
Subvention Département	12 666,00 €
Total des recettes	38 466,00 €
Reste à charge de la Commune	21 534,00 €
Plafond à 50 %	0,00 €
Plafond maximum de fonds de concours	5 759,00 €

- Autorise Monsieur le maire à prendre toutes dispositions en ce qui concerne le suivi administratif, technique et financier de la présente délibération.

TRAVAUX SUR VOIRIE COMMUNALE ACCIDENTOGÈNE

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le besoin de réaliser des travaux sur certaines voies communales afin de sécuriser la circulation des usagers.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que ces travaux peuvent susciter l'aide départementale pour travaux sur voirie communale accidentogène.

Monsieur le Maire indique que le devis présenté par le Syndicat Départemental de la Voirie, concernant la rue des Robins s'élève à :

- Montant HT : 32 769,31 €
- Montant TTC : 39 323,17 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de solliciter l'aide financière Départementale pour les travaux réalisés sur voirie communale accidentogène,

- Autorise Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

AVANCE DE TRÉSORERIE SOUS FORME DE PRÊT EN ATTENTE DE SUBVENTIONS AUPRÈS DE LA CAISSE RÉGIONALE DE CRÉDIT AGRICOLE MUTUEL CHARENTE-MARITIME DEUX-SÈVRES

Après avoir entendu le rapport de Monsieur le Maire, Vu le projet de contrat de prêt d'avance de trésorerie de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, a pris les décisions suivantes :

Article 1 :

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie et en attendant le versement de subventions, la commune de Saint-Hippolyte décide de contracter auprès de la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres un prêt d'un montant maximum de 100.000 Euros d'une durée de 2 ans maximum.

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer le contrat de prêt d'avance de trésorerie avec la Caisse régionale de Crédit Agricole Mutuel Charente-Maritime Deux-Sèvres, à intervenir sur les bases précitées et aux conditions générales des contrats du prêteur.

Article 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à effectuer sans autre délibération toutes opérations relatives à ce dossier.



Infos municipales



PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU) APPROUVÉ ET EN LIGNE POUR CONSULTATION

Vous voulez tout savoir sur le nouveau PLU validé en conseil municipal du 19 juillet 2022, alors rendez vous sur le site internet : www.saint-hippolyte.fr - dans la rubrique VIE MUNICIPALE / Urbanisme / Plan Local d'Urbanisme.

QUESTIONS DIVERSES

- Relais Assistantes Maternelles : quel avenir ?

Suite au retrait à la date du 31 décembre 2022 de la commune de Saint-Hippolyte du Syndicat Enfance Jeunesse Intercommunal il est demandé quel est le devenir du Relais Assistantes Maternelles qui était proposé.

Rappelons qu'un relais assistants maternels correspond à un espace d'accueil, d'information, de rencontres, d'échanges et d'accompagnements. Ce lieu gratuit permet aux assistants maternels, aux parents et aux enfants accueillis de se retrouver pour partager un moment convivial et ludique.

Monsieur le Maire indique que des contacts sont en cours pour assurer la mise en place de cette indispensable structure sur notre commune.



RECRUTEMENT DE 20 JEUNES sur le secteur de la CARO

Pour un service civique de 8 mois pour lutter contre l'isolement des séniors ou pour sensibiliser aux éco gestes.



En s'engageant en Service Civique à Unis-Cité ces jeunes vont pouvoir :

- vivre une aventure collective, solidaire et humaine unique, en équipe avec des jeunes de tous horizons : ils vont apprendre à se connaître, prendre conscience de leur complémentarité et s'enrichir de leurs différences.
- être sur le terrain au quotidien pour apporter une réponse concrète à de grands besoins sociaux : Ils vont rendre visite à des personnes âgées isolées, les aider à participer à la vie sociale de leurs quartiers mais aussi sensibiliser les habitants des quartiers de l'agglomération Rochefort Océan au développement durable et plus particulièrement aux gestes de tri et à la réduction des déchets.
- développer leur réseau, leurs compétences et booster leur confiance en eux.
- bénéficier de l'accompagnement, des formations et du savoir-faire d'Unis-Cité.

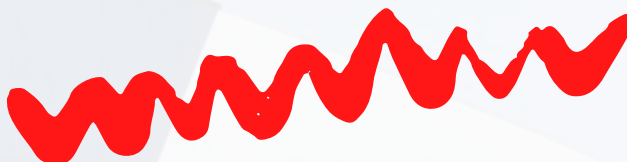
Plus d'informations : www.uniscite.fr antenne de Rochefort

Infos municipales

Mardi
20 septembre
19h00

Dans le cadre du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI), la Communauté d'Agglomération de Rochefort Océan (CARO) lance dès octobre un programme d'accompagnement des propriétaires afin de réaliser un diagnostic de leur bien face au risque de submersion marine. Ce diagnostic gratuit et confidentiel réalisé par l'UNIMA permettra de savoir comment agir et sécuriser habitation et entreprise.

Une réunion d'information se tiendra à la salle des fêtes de Saint-Hippolyte le 20 septembre à 19h. Pour plus de renseignements : diagnostic-papi.agglo-rochefortocean.fr ou bien au 05 46 34 12 25



Mardi
8 Novembre
18h30

Gestion des déchets :

La CARO va mettre en place le tri à la source des biodéchets sur l'ensemble de son territoire, comme l'exige la réglementation à compter du 1er janvier 2024.

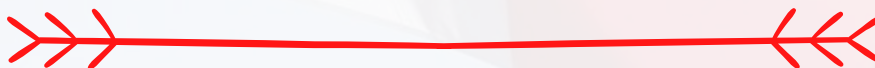
On entend par "biodéchets" surtout les déchets alimentaires, qui représentent en moyenne 38% de la poubelle ordures ménagères d'un foyer de la CARO.

Le conseil communautaire a validé le principe de distribution aux usagers de composteurs individuels pour la majorité des communes, dont la nôtre.

Afin d'informer les usagers et de monter en puissance sur le taux d'équipement des foyers en composteur, Thierry LE SAUVAGE (Vice-Président en charge des déchets) et les techniciens du service ont animé depuis le printemps dernier des réunions publiques dans plusieurs communes : Champagne, St-Jean-d'Angle, La Gripperie, Echillais, Soubise, Breuil-Magné.

Nous poursuivons notre sensibilisation aux usagers et programmons une réunion publique à la salle des fêtes de Saint-Hippolyte le 8 Novembre à 18h30.

Pour information, le taux d'équipement actuel des foyers en composteur sur notre commune est de 30,7%. L'objectif étant de tendre vers le 100%.



Le Bus France Services élargit son territoire d'intervention et effectue maintenant des permanences dans 15 communes de la CARO.

Face à la dématérialisation des services publics, une partie de nos concitoyens, les plus éloignés du numérique, trouvent dans ce service de proximité une aide à leurs démarches administratives.

Réservation du créneau horaire est conseillé au 06 02 59 50 57

SAINT-HIPPOLYTE : Un vendredi matin sur 2 en alternance avec SOUBISE.

Le 23 septembre, les 7 et 21 octobre, les 4 et 19 novembre ainsi que les 2 et 16 décembre.

Restez connectés !

Partez à la découverte du nouveau site internet de la commune : www.saint-hippolyte.fr



Il est l'aboutissement de plusieurs mois de travail en collaboration avec les associations, les professionnels de la commune et la commission communication de la mairie de Saint-Hippolyte.

Plus moderne, plus pratique, plus proche de vous...

Il a été totalement reconstruit et repensé. L'accès à l'information y est simplifié afin que chacun y trouve l'information le plus rapidement possible. L'accueil du site est constitué d'accès rapides (l'actualité, les prochains événements et les liens pratiques...) et d'entrées par profil (vie municipale, vie quotidienne, services et démarches, enfance-jeunesse, culture-sports-loisirs, ma commune) qui renvoient directement vers l'ensemble des informations rattachées à cette thématique et susceptibles de fournir l'information voulue. En plus de ces accès rapides, sa présentation dynamique, moderne et épurée, avec ses rubriques clairement identifiables, doit faciliter votre navigation.

N'hésitez pas à nous faire part de vos remarques, la commission communication est à votre écoute pour toute suggestion d'amélioration, requête, idée... afin que le nouveau site de la commune devienne votre outil utile et pratique au quotidien...

En espérant que vous apprécierez cette nouvelle interface, nous vous souhaitons une bonne découverte du site.

Un autre outil de communication a été mis en place cette année par la municipalité : **le panneau d'affichage électronique** placé au niveau de la Halle.

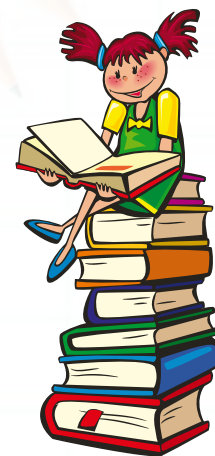
Visible par les automobilistes et les piétons, c'est un espace d'information réactif et efficace sur la vie municipale et associative de la commune.

Ce panneau lumineux d'information s'inscrit dans une triple démarche :

- Diffuser en permanence de l'information de proximité à destination des habitants ;
- Etre réactif en cas de force majeure, afin de donner l'information d'urgence aux habitants ;
- Etre un support de communication performant et convivial au service des associations de la commune pour annoncer leurs événements culturels, sportifs, festifs.



École "les enfants du Marais"



Directrice Mme DUCLAP Stéphanie

- Mme Fabienne FUSEAU : 8 PS + 11 GS
- Mme Virginie GUILLON : 7 PS + 12 GS
- M. Théo GUIGNET : 24 MS
- Mme Karine ROULE : 19 CP + CE1
- Mme Aurélie BOURON : 19 CE1 + 5 CE2
- Mme Mathilde BERRUER : 12 CE2 + 12 CM1
- Mme Stéphanie DUCLAP et Mme Maëva MARTIN : 5 CM1 + 19 CM2

Soit un total de 158 élèves

Vacances scolaires 2022-2023			
	Zone A	Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers.	
	Zone B	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg.	
	Zone C	Paris, Créteil, Versailles, Montpellier, Toulouse.	
	Zone A	Zone B	Zone C
Retr�e des �l�ves	Jeudi 1 ^{er} septembre 2022		
Vacances de la Toussaint	Du samedi 22 octobre 2022 au lundi 7 novembre 2022		
Vacances de No�l	Du samedi 17 d�cembre 2022 au mardi 3 janvier 2023		
Vacances d'hiver	Du samedi 4 f�vrier 2023 au lundi 20 f�vrier 2023	Du samedi 11 f�vrier 2023 au lundi 27 f�vrier 2023	Du samedi 18 f�vrier 2023 au lundi 6 mars 2023
Vacances de printemps	Du samedi 8 avril 2023 au lundi 24 avril 2023	Du samedi 15 avril 2023 au mardi 2 mai 2023	Du samedi 22 avril 2023 au mardi 9 mai 2023
Vacances d'�t�	Samedi 8 juillet 2023		

Les vacances d butent les jours indiqu s, apr s les cours. Pour les  l ves qui n'ont pas cours le samedi, les vacances d butent le vendredi apr s les cours. Les cours reprennent le matin des jours indiqu s.



Je r utilise mon mat riel scolaire d'une ann e sur l'autre
= Je fais des  conomies



Le budget des fournitures scolaires s' l ve en moyenne   110   pour un enfant entrant au CP,   235   pour un enfant entrant en 6 me et   218   pour un jeune entrant en classe de seconde g n rale.

Une charge pour un m nage !

Voici quelques conseils pour une rentr e  conomique et moins productrice de d chets !

- Faire l'inventaire des fournitures scolaires,
- R utilisez les fournitures de l'ann e derni re,
- Racommoder un cartable,
- Retailer uniform ment des crayons de couleur d j  utilis s,
- R employer un cahier o  seulement quelques pages sont  crites,
- R utiliser une colle qui n'est pas totalement vide.

Pour d velopper la cr ativit  de vos enfants et  tre tendance   la r cr , leurs anciennes fournitures scolaires pourront  tre d cor es avec des autocollants, des d coupages ou des  cussons   coller ou   coudre sur leurs fournitures.

Jean Pierre AUDIER :

la maquette est son royaume

Bien connu des Hippolytains et Hippolytaines Jean-Pierre AUDIER né en 1945 a plusieurs casquettes : agriculteur de métier, metteur en scène, décorateur et auteur de pièces de théâtre, il est la cheville ouvrière de la troupe « Le pied en coulisse ». D'ailleurs sa dernière et 15ème création « Copies non conformes » est en cours de répétition et sera jouée le 17 septembre à 21h au Palais des Congrès de Rochefort, au profit des Restos du Cœur. Réservez cette date !



Passionné d'histoire de l'antiquité romaine et de la période médiévale, il met cet engouement dans la construction de maquettes. Plusieurs châteaux forts sont ainsi construits en miniature avec toute la minutie nécessaire. Et puis, ayant dévoré le livre de Charles DANGIBEAUD il y a une trentaine d'années « Le vieux pont de Saintes », il s'était juré de reproduire cet impressionnant édifice.



A l'échelle 1/100 cette maquette mesure 2m de long, elle est exécutée avec différents matériaux : contre-plaqué, carton, bois de cagette. Chaque pierre est dessinée à la main et des détails sont ajoutés au décor pour donner l'échelle de la composition : Une gabarre avec ses tonneaux de cognac, des soldats miniatures etc...

C'est sur les plans de Claude MASSE géomètre sous LOUIS XIV, que s'est appuyé Jean-Pierre pour réaliser cette impressionnante maquette. Pour bien comprendre les différents éléments, il a commenté les 6 siècles d'existence de cet édifice, version médiévale, par des fiches historiques. Pour information la largeur de la Charente à cette époque était de 150 m au moins, elle n'est plus que de 70 m de nos jours entre les quais.

L'arc et le pont précédent dateraient de l'époque de l'empereur TIBERE (1er siècle de notre ère). Ce pont fut reconstruit à partir de l'an 1200.

Il faut savoir que Prosper MERIMÉE, alors grand intendant des monuments historiques, a fait démonter l'ensemble en 1843. Reste encore visible l'arc de triomphe qui a été restauré et réimplanté sur la place Bassompierre, surnommé Arc de GERMANICUS.

Un bel ouvrage que ce pont magnifié par le travail de Jean-Pierre qui, profitant du confinement, parfois à raison de 8h par jour « je ne vois pas le temps passer quand je suis à l'ouvrage », a réalisé cette maquette qui sera sans doute exposée dans un lieu non défini à la demande de la société Archéologique de Saintes. Un passage à la bibliothèque de Saint- Hippolyte est envisagé.

Du côté des associations...



LA FÊTE DE LA MUSIQUE à Saint-Hippolyte,

L'édition 2022 nous a encore "régalé" avec de nombreux artistes pour plusieurs ambiances, il y en avait pour tous les goûts !



LES MERCREDIS DU JAZZ

Chaque mercredi d'été, la CARO nous a invité à venir découvrir le jazz au coeur des quartiers et communes de la CARO. Un lieu, un orchestre, une petite scène, des chaises déployées et un concept unique en France.



A cette occasion, le 17 août dernier, Saint-Hippolyte a pu accueillir Rudy BONIN et son orchestre qui pendant 1h30 de concert nous a séduit par une musique étonnante, une musique qui swingue, qui communique, et qui fédère tous publics.

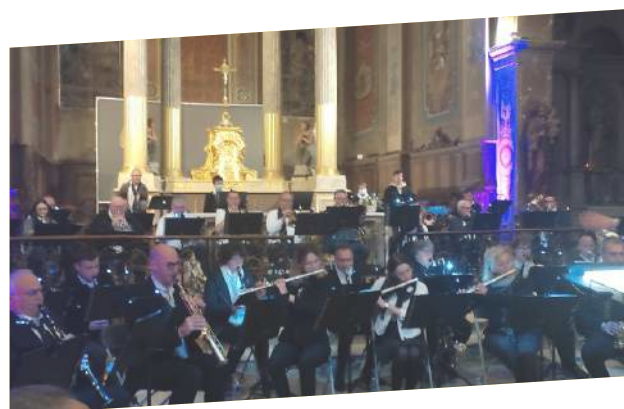


A NOTER DANS VOS AGENDAS :

Le concert de l'Harmonie Départementale de la Charente-Maritime organisé par la mairie de Saint-Hippolyte le 17 décembre 2022 à 20h30 dans la salle des fêtes.

Composée d'une quarantaine de musiciennes et musiciens de tous niveaux, elle est placée sous la direction de René Bovaëre.

Venez nombreux pour partager ce moment de plaisir et d'émotion à travers cette soirée musicale.



Du côté des associations...



L'ASSOCIATION DES PARENTS D'ÉLÈVES

L'association des parents d'élèves (APE) de l'école de Saint-Hippolyte réunit des parents volontaires et bénévoles qui souhaitent s'investir dans la vie de l'école, au profit des enfants. L'année passée, nos partenariats avec l'équipe enseignante ainsi que la municipalité nous ont permis de mener de nombreuses actions (spectacle de Noël, vente de sapins, bourse à l'enfance, carnaval, loto, chasse aux œufs et kermesse).



A noter dans vos agendas :

- à partir d'octobre, comme depuis plusieurs années, une vente de sapins dont les bénéfices serviront à offrir un spectacle de Noël aux enfants de l'école. Les sapins seront livrés début décembre. Des flyers contenant toutes les informations seront à disposition à la mairie courant octobre.
- une bourse à l'enfance le dimanche 19 novembre (Salle des fêtes de Saint-Hippolyte).
- l'Assemblée Générale pour découvrir ou redécouvrir notre association, et la faire vivre ensemble : **le mardi 27 septembre 2022 à partir de 20h30 à la Maison des associations, à côté de la salle des fêtes.**

Du côté des associations...

FÊTES VOS JEUX

L'association « Fêtes vos Jeux », c'est un groupe d'amoureux de jeux en tout genre.

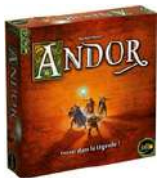


Plusieurs rendez-vous sont proposés dans l'année :

- Soirée poker tous les 1er jeudis de chaque mois – 20 joueurs en moyenne se retrouvent de septembre à juin pour un petit championnat : pas d'argent en jeu, juste des points à gagner en fonction de son classement.
Aucune obligation de participer à toutes les soirées.
- Prêt de jeux de société. Une armoire pleine de jeux (les aventuriers du rail, seven wonders, les colons de Catane, loup-Garou, le 6 qui prend, andor, jamaïca...) que chaque adhérent peut emprunter, une fois par mois.
- 2 soirées dans l'année permettent de se retrouver en famille. On y propose des soirées à thème ou autour de jeux de société pour tous les âges.

Nos soirées se passent à la Maison des Associations de St-Hippolyte (à côté des vestiaires de football).

Venez nous retrouver pour participer à nos rendez vous, mais aussi nous en proposer des nouveaux !!!



Président : Sébastien Placier
Trésorier : Denis Granier
Secrétaire : Anthony MAUDET
Mail : secretariat.afvj@gmail.com



ASSOCIATION FAMILLES RURALES (AFR) "LA RUCHE"

L'assemblée générale de l'AFR qui se tiendra :

le vendredi 7 octobre 2022 à 20h30
à la Maison des Associations à côté de la salle des fêtes

Le bureau de l'association devra être renouvelé suite au départ du président et de la trésorière.



ANIMATION HIPPOLYTAINE

L'assemblée générale de l'Animation Hippolytaine sera programmée **en janvier 2023**.

Du côté des associations...

CORPS ET GRAFFY

L'association Corps & Graffy a repris ses cours depuis le 5 septembre dernier.

Que se soit pour vous muscler, perdre du poids, danser, bouger ou tout simplement passer un bon moment dans une ambiance conviviale, n'hésitez pas à venir essayer une de nos multiples activités parmi le renforcement musculaire, le step, le cardio, la zumba fitness ou bien encore la danse modern jazz, coaché par une professionnelle diplômée d'état.

En Juin, nous vous invitons à venir assister à notre gala annuel. Le dernier fut un réel succès après ces 2 années de Covid. Un grand merci à tous les participants et au public toujours aussi fidèle.

Pour tous renseignements, appelez Carole au 06 62 46 10 11

Saint Hippolyte

Lundi	Remise en forme	09h30-10h30 18h00-19h00
	Zumba	10h30-11h30 19h00-20h00
	Step	20h00-21h00
Mardi	Expression Corporelle	14h15-15h00
	Chorégraphie	15h00-16h00
	4/5 ans	16h00-17h00
	6/8 ans	17h00-18h30
	Ados	18h30-20h00
Jeudi	Remise en forme	09h30-10h30
	Zumba	18h30-19h30
	Gym Tonic	19h30-21h00

inscriptions sur place (salle des sports et des loisirs)
Premier cours découverte gratuit

Renseignements
Carole Ridel au 06.62.46.10.11



RANDO 17

Samedi 22 octobre 2022

A Saint-Hippolyte
Marche HALLOWEEN
Organisée par l'Association RANDO LOISIRS 17

Marche semi-nocturne
Pour les petits et les grands
De 8 Km

Apéritif sur le parcours
Plateau chaud
Servis à l'arrivée à la salle des fêtes

Départ entre 19h00 et 20h30
Sur la Place de l'école

Adultes >>> 13 €
Enfants < 9 ans >>> 7 €

Adultes sans le repas >>> 10 €
L'enfant sans le repas >>> 5 €
APRÈS le jeu de Rudi aller!

Thème HALLOWEEN : ceux qui veulent peuvent venir déguiser !

Réervations à Daniel
Au 06.16.84.56.84 - 07.78.99.10.29

Paiement à la réservation
A partir du 17 octobre 2022

Adresser vos règlements :
Mme Marianne Lucilla
Rando loisirs 17
5, rue de la Mairie
75400 SAINT HIPPOLYTE

(Chiens interdits)

ROCHEFORT THEATRE

Au profit des RESTOS DU COEUR

SAM. 17 SEPTEMBRE

21 h – Palais des Congrès

Copies non conformes



Comédie de Jean-Pierre Audier
par la Troupe du Pied en Coulisse

Entrée libre : participation au chapeau

FOYER RURAL

Le Foyer toujours ardent !

Du haut de ses 57 ans, le « Foyer rural de jeunes et d'éducation populaire de Saint-Hippolyte » est l'association la plus ancienne du village ! Depuis 1965, le Foyer n'a eu de cesse d'organiser des événements et d'héberger différents clubs. La troupe de théâtre amateur du Pied en Coulisse en fait partie. Le Pied en Coulisse donne la première de sa nouvelle création « Copies non conformes » cette année en extérieur : le 17 septembre 2022 à 21 h au Palais des Congrès de Rochefort, au profit des Restos du Cœur.

Du côté des associations...

FOYER RURAL

Le grand retour du Rallye-Vélo de Saint-Hippolyte en 2022 !

Privé de la possibilité d'organiser sa Soirée Saintongeaise encore cette année mais qu'il compte bien relancer en 2023, le Foyer renouait avec une vieille tradition : les rallyes vélos.

6 équipes ont découvert ce circuit et participé aux étapes ponctuées de jeux, questions d'observation et défis pour petits et grands, avec bonne humeur et brio !



Les participants au sens de l'observation aiguisée ont pu admirer la campagne environnante, l'église de Monthéroult, l'abbaye de Trizay et répondre aux énigmes concoctées par les organisateurs. Le parcours était clôturé par un pique-nique au bord du lac de Trizay, dans une ambiance conviviale et joyeuse.

Le Foyer vous donne rendez-vous l'an prochain sur un nouveau parcours !

Vous pouvez également rejoindre l'équipe : vous serez les bienvenus ! Gardons le contact : www.facebook.com/events/509199060741553 - E-mail : rallyevelosthippo@gmail.com





Tous en cuisine !

En cette période de rentrée, ce n'est pas toujours facile de prendre le temps de cuisiner. Voici 3 recettes qui vont vous permettre de préparer de bons petits plats sans passer trop de temps derrière les fourneaux. Nous les avons choisis avec une touche de vert, couleur de l'esérance, pour une rentrée pleine d'optimisme !

Crème de courgettes à la Vache qui rit

Très facile - Préparation 10 min - Cuisson 20 min - Bon marché

Ingrédients pour 4 personnes :

- 700g de Courgettes
- 5 Portions de Vache qui rit
- 2 Gousses d'Ail
- 1 Oignon
- 1 Cuil. à soupe d'huile d'olive
- 1 Bouillon de légumes
- Sel et Poivre



Faites revenir un oignon émincé et les gousses d'ail dans 1 cuil. à soupe d'huile d'olive. Ajoutez les courgettes taillées en gros dés, laissez cuire 1 à 2 minutes. Mouillez avec 1 litre d'eau ou de bouillon de légumes. Laissez mijoter jusqu'à ce que les courgettes soient bien tendres. Mixez avec les portions de Vache qui rit. Salez et poivrez si besoin.



Tarte épinards saumon

Facile - Préparation 10 min - Cuisson 45 min - Coût moyen

Ingrédients pour 4 personnes :

- 350g de Filet de saumon
- 1 Pâte brisée pur beurre
- 250g Pousses d'épinards
- 4 Œufs
- 2 Échalotes
- 20cl de crème fraîche liquide entière
- 2 Cuil. à soupe d'huile d'olive
- Sel et Poivre

Étalez la pâte brisée dans un moule à tarte et piquez le fond avec une fourchette. Épluchez les échalotes et ciselez-les finement. Faites chauffer l'huile d'olive dans une cocotte avec les échalotes et le saumon coupé en cubes durant une dizaine de minutes à feu moyen. Ajoutez les pousses d'épinards lavées, essorées et hachées et faites-les tomber à feu doux. Salez, poivrez et réservez. Préchauffez votre four à 200 °C. Cassez les œufs entiers dans un saladier. Battez-les au fouet ou à la fourchette avec la crème. Disposez le mélange aux épinards et au saumon dans le fond de tarte. Versez les oeufs à la crème par-dessus. Enfourez à 200 °C durant 30 min environ. Servez bien chaud.

Mousse au citron vert

Très facile - Préparation 15 min - Cuisson 5 min - Bon marché

Ingrédients pour 4 personnes :

- 3 Citrons verts
- 150g de sucre en poudre
- 1 Cuil. à soupe Maïzena
- 3 Œufs
- 20g de beurre
- 1 Pincée de sel

Séparez les jaunes d'œufs des blancs. Versez les jaunes dans une casserole inoxydable avec le sucre, remuez bien. Incorporez la Maïzena, 20 cl d'eau, le zeste finement râpé de 2 citrons verts et le jus des 3 citrons verts. Faites épaissir cette crème sur feu doux sans cesser de remuer. Dès l'ébullition, retirez du feu. Versez la crème dans une jatte, incorporez le beurre, puis laissez tiédir. Montez les blancs d'œufs en neige ferme avec une pincée de sel. Incorporez-les délicatement à la préparation précédente, en la soulevant avec une spatule. Répartissez la mousse dans des coupes. Réservez 15 min au congélateur. Servez frais.



Place aux jeux !!!

Jeu n°1 Sudoku



		6			8	5		3
9			4	2				
		8			5		4	
	1		7			6		
	9	4				7	8	
		7			2			3
	2		5			1		
				6	7			5
6		9	2			4		

Jeu n°3 Quizz

Châtaigne : que savez-vous de ce fruit d'automne ?

Autrefois, les châtaignes constituaient la base de l'alimentation des pauvres. Aujourd'hui, ce fruit riche en minéraux, se consomme plutôt pour le plaisir, grillé ou en accompagnement de volailles. Mais que savez-vous de lui ?

1 Que vous alliez ramasser des châtaignes ou que vous les achetiez chez un primeur ou dans un supermarché, choisissez-les toujours :

1. Légèrement molles au toucher
2. Lourdes
3. Un peu fendues à la base

2 Les châtaignes sont particulièrement :

1. Caloriques
2. Riches en vitamine C
3. Pauvres en nutriments

3 Pour décortiquer facilement des châtaignes, avant de la faire cuire, il est recommandé :

1. De les passer quinze secondes au micro-ondes
2. D'inciser leur coque jusqu'à la seconde peau
3. De les ébouillanter

4 La châtaigne est utilisée pour faire de la farine dont la particularité est d'être :

1. Sans gluten
2. Très sucrée
3. Excessivement fine



Jeu n°2 Coloriage



La bonne réponse est : 1. Caloriques
Les châtaignes sont très énergétiques. Elles apportent environ 170 calories aux 100 g, soit deux fois plus que les pommes de terre. Elles renferment une grande quantité de potassium (395 mg pour 100 g), de fer, de magnésium et elles sont aussi riches en fibres.

La bonne réponse est : 2. D'inciser leur coque jusqu'à la seconde peau
Pour décortiquer facilement des châtaignes, incisez leur coque jusqu'à la seconde peau, puis faites-les griller ou cuire à l'eau. Une fois débarrassées de leur peau, les châtaignes pourront se cuisiner en velouté, en purée, en confiture, être rôties au four pour accompagner une volaille ou un gibier...

La bonne réponse est : 1. Sans gluten
La farine de châtaigne donne un très bon goût aux pains et aux gâteaux. Cependant, elle ne contient pas de gluten et ne monte donc pas à la cuisson. Il faut alors la mélanger, au moins pour moitié, à une autre farine, comme par exemple, celle de blé, si l'on veut confectionner des pâtisseries ou du pain.

La bonne réponse est : 2. Lourdes
Elles doivent être brillantes, lourdes et bien fermes. Veillez surtout à ce que la coque n'ait pas le moindre petit trou, car cela signifierait que la châtaigne a été attaquée par un ver !

6	5	9	2	1	3	4	7	8
4	8	1	9	6	7	3	2	5
7	2	3	5	8	4	1	6	9
5	6	7	8	4	2	9	3	1
3	9	4	6	5	1	7	8	2
8	1	2	7	3	9	6	5	4
1	7	8	3	9	5	2	4	6
9	3	5	4	2	6	8	1	7
2	4	6	1	7	8	5	9	3

Réponses :



Journal édité par la Mairie de Saint-Hippolyte (17430)

Directeur de la publication : Pierre CHEVILLON

Comité de rédaction : André BARATHIEU, Daniel PACAUD, Christelle SIMONET,
Clotilde JAUCOURT-PERROY, Bruno NOMINÉ, Maryse GIRET

Mairie de Saint-Hippolyte : Tél. 05 46 83 75 77 - mail : mairie@hippolyte17.fr

Ne pas jeter sur la voie publique